



Qu'est-ce que la maltraitance envers les personnes âgées?

La maltraitance envers une personne âgée est un geste ou une absence de geste qui peut nuire à sa santé ou à son bien-être.

Les personnes âgées ont le droit de vivre en sécurité, d'être traitées avec respect et de prendre leurs propres décisions. **Lorsqu'une personne ne respecte pas ces droits et fait du mal à une personne âgée, il s'agit de maltraitance.** Souvent, la personne qui fait du mal est quelqu'un en qui la personne âgée a confiance, comme un membre de sa famille, un ami ou un proche aidant.

Types de maltraitance

MALTRAITANCE FINANCIÈRE - Lorsqu'une personne trompe, menace ou convainc une personne âgée de lui donner son argent, ses biens ou ses effets personnels. L'utilisation abusive d'une procuration est une forme courante de maltraitance financière.

MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE - Lorsqu'une personne menace, insulte, intimide ou humilie une personne âgée, la traite comme un enfant ou l'empêche de voir sa famille ou ses amis.

MALTRAITANCE PHYSIQUE - Lorsqu'une personne frappe une personne âgée ou la manipule brutalement, même si cela ne cause aucune blessure.

MALTRAITANCE SEXUELLE - Lorsqu'une personne force une personne âgée à avoir une activité sexuelle. Cela peut comprendre des paroles ou des comportements à caractère sexuel, le non-respect de la vie privée, des attouchements sexuels ou des relations sexuelles sans le consentement de la personne.

MALTRAITANCE RELIGIEUSE - Lorsqu'une personne utilise la religion, la foi ou les croyances spirituelles pour contrôler, manipuler, exploiter ou faire du mal à une personne.

NÉGLIGENCE - Lorsqu'une personne ne fournit pas les nécessités de la vie, comme de la nourriture, des vêtements, un logement sécuritaire, des soins médicaux, des soins personnels ou la supervision nécessaire. La négligence peut être intentionnelle ou non.

Obtenir de l'aide

.....

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911

POLICE LOCALE

Ligne téléphonique non urgente de la police de Winnipeg : 204-986-6222

.....

LIGNE DE SOUTIEN EN CAS DE MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES

- Appelez la ligne de soutien en cas de maltraitance envers les personnes âgées pour parler à un conseiller ou à une conseillère formé et bienveillant. Tous les appels sont gratuits et confidentiels. Les appels reçus en dehors des heures d'ouverture seront retournés le jour ouvrable suivant.

Sans frais : 1-888-896-7183

.....

A & O : SERVICES DE SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES

- Des services de consultation, d'évaluation et de counseling confidentiels sont offerts aux personnes âgées victimes de maltraitance.

Sans frais : 1-888-333-3121

Téléphone : 204-956-6440

Site Web : www.aosupportservices.ca

.....

BUREAU DE LA PROTECTION DES PERSONNES RECEVANT DES SOINS (PPCO) -

Le bureau reçoit et enquête sur les signalements de maltraitance ou de négligence présumées envers des personnes qui reçoivent des soins dans des foyers de soins personnels, des hôpitaux ou tout autre établissement de santé désigné.

À l'extérieur de Winnipeg : 1-866-440-6366

À Winnipeg : 204-788-6366

Site Web: www.gov.mb.ca/health/protection

